

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Jacques CARSUZAA	à	André MINJUZAN
Jean-Marie GOUINEAU	à	Michel LAURONCE
Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
Jean-Michel BRUGIDOU	à	Robert BAREILLE
Patrick MAILLET	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants :

Madeleine COIG	suppléante de	Jean-Jacques IDOMENEE
Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
Pierre CASAU-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
Henri LAFOURCADE	suppléant de	Anne-Marie ANCHEN
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Nadine BORDATTO	suppléante de	Jean-Michel BELLOT
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Joëlle FABRE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Fabien REICHERT, André LABARTHE.

RAPPORT N°17

PARC D'ACTIVITES D'OGEU – LES TEMBOUS : VENTE D'UN TERRAIN

M. LAURONCE précise qu'une vente de terrain va prochainement intervenir au Parc d'Activités d'Ogeu - Les Tembous.

Monsieur André BONNAVENTURE souhaite acquérir le lot n°7 du lotissement TEMBOUS 3 pour y transférer son activité d'électricité/électroménager exercée à Buziet.

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais vend à Monsieur André BONNAVENTURE, représentant les Ets BONNAVENTURE (ou une société civile existante ou à créer), le lot n°7 de 1 786 m² (avant arpentage) au prix de 11,75 €/m² soit environ 20 985,50 €.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre la parcelle susvisée et à **SIGNER** l'acte correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 14 avril 2011

Suivent les signatures

Le Président,

Jean-Etienne GAILLAT